



MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

Liberté
Égalité
Fraternité



PRECONISATIONS SECURITAIRES POUR LES MANIFESTATIONS PUBLIQUES

Cette fiche traite de la protection des lieux de rassemblement ouverts au public (événements sportifs, festivals, marchés de Noël, braderies, etc.) et doit pouvoir servir de guide pratique aux organisateurs de ce genre de manifestations. Elle doit être largement diffusée

Il est primordial que les organisateurs de rassemblements se coordonnent avec le maire et le préfet, ainsi qu'avec les forces de gendarmerie, les services de police municipale, d'incendie et de secours. Par ailleurs, il peut être nécessaire de faire appel aux compétences de sociétés privées de sécurité pour renforcer la sécurité d'un tel événement.

- **Choisir le lieu d'implantation de l'événement qui présentera le moins de vulnérabilités.** Il est préférable de choisir le lieu du rassemblement de manière à limiter l'accès de véhicules
- **Limiter ou interdire le stationnement** des véhicules aux abords immédiats du lieu du Rassemblement
- **Mettre en place une signalétique**
- **Identifier le mobilier urbain** qui pourrait servir à dissimuler de l'explosif, le faire retirer par les autorités habilitées, en réduire l'utilisation ou mettre en place des rondes de Vérification
- **Aménager des points de contrôle ou de filtrage en nombre suffisant** aux entrées du site afin de fluidifier l'entrée du public. Leur efficacité repose sur la présence d'un superviseur, de moyens de communication et de procédures claires afin de diffuser l'alerte et faciliter l'intervention des forces de sécurité intérieure en cas d'incident
- **Installer une délimitation physique du périmètre** extérieur de l'événement au moyen de barrières reliées entre elles, de blocs en béton, de véhicules du comité d'organisation comme éléments de barrage, etc
- **Aménager les issues de secours en nombre suffisant**
- **Désigner un responsable sûreté** qui sera l'interlocuteur unique des forces de l'ordre et des services d'incendie et de secours en cas d'intervention sur le site. Véritable coordinateur de la sûreté de l'événement, il doit connaître les bons réflexes à adopter

Pour le bon déroulement de chaque manifestation publique :

- Compléter la fiche Vigipirate le plus précisément possible à télécharger sur le site de la Mairie d'Ambarès et Lagrave

--Prendre contact avec la police Municipale : policemunicipale@ambaresetlagrave.fr

- Faire établir un plan de sécurité par la police Municipale pour les manifestations extérieures